

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39192

présenté par

M. Belhaddad, Mme Rauch, Mme Zannier, Mme Sylla, M. Cabaré, M. Testé, Mme Khedher,
M. Simian et M. Pellois

ARTICLE 48

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.